

## INFORMATIONS COMMERCIALES A LA CARTE

Cette prestation vous est proposée par notre partenaire GCI. La commande lui est directement envoyée par nos soins. GCI vous confirmera la commande dès sa réception. Le délai indiqué court à partir de cette confirmation.

Le délai indiqué est un délai moyen non contractuel.

### Conditions particulières

**Cette prestation est réservée aux professionnels et aux entreprises.  
Toute commande émanant d'un particulier sera annulée.**

**La prestation de renseignement commercial ne peut pas être vendue :**

- à l'entreprise faisant l'objet des investigations
- à une société dont elle serait filiale
- à une de ses filiales

**Article 1 :** Les informations communiquées proviennent de la collecte et du recoupement d'éléments auprès de différents organismes et des sociétés elles-mêmes. Ces informations sont actualisées à chaque nouvelle demande. L'identité de nos clients n'est jamais révélée au cours de nos investigations.

**Article 2 :** GCI ne s'engage qu'à une obligation de moyens.

**Article 3 :** Les informations transmises par GCI ne peuvent être utilisées qu'à des fins commerciales. Elles sont strictement confidentielles (ainsi que leurs sources) et ne peuvent être ni communiquées, ni cédées, ni vendues.

**Article 4 :** Le renseignement commercial est un outil d'aide à la décision. Il permet au destinataire de s'appuyer sur des informations objectives pour valider une relation commerciale sous sa seule responsabilité et en complément de sa propre gestion du risque.

**Article 5 :** Les informations sont données sur demande sans garanties ou responsabilité ni recours. GCI et MANAGEO.FR ne pourront se voir attaquer même pour faute lourde, erreur grossière, retard ou négligence. Nos obligations et leur rémunération sont exclusives de toute notion d'assurance crédit.

**Article 6 :** Les informations sont réputées acquises à la souscription. Elles représentent une adhésion et leur remboursement total ou partiel est impossible (insatisfaction, modification de présentation et même cessation d'activité).

**Article 7 :** Le non respect des présentes conditions pourra entraîner, de la part de GCI et de MANAGEO, des poursuites et demande de dommages-intérêts.

**Article 8 :** En cas de litige, contestation ou difficultés, seul le tribunal de Lyon (69) sera compétent.